

Conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie (CDCA)

Le **CDCA** (Conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie) assure la participation des personnes âgées et des personnes handicapées à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques de l'autonomie dans le département.

Le **CDCA** (Le Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie) est une **instance consultative de concertation et de réflexion** compétente en matière de prévention de la perte d'autonomie, d'accompagnement médico-social et d'accès aux soins et aux aides humaines ou technique. Il l'est également sur les questions d'accessibilité, de logement, d'habitat collectif, d'urbanisme, de transport, de scolarisation, d'intégration sociale et professionnelle et d'accès à l'activité physique, aux loisirs, à la vie associative, à la culture et au tourisme.

Les thématiques débattues :

- il formule des recommandations visant au **respect des droits et à la bientraitance des personnes âgées et des personnes handicapées**
- favoriser le maintien à domicile des personnes âgées
- la situation des Ehpad en Saône-et-Loire
- le parcours de santé des personnes en situation de handicap
- les nouvelles formes d'habitat inclusif pour les personnes handicapées
- l'adaptation de l'environnement de vie aux personnes âgées et aux personnes en situation de handicap

Composition

Le **CDCA** est composé de 120 membres dont 66 titulaires, **représentants des personnes âgées** ou retraitées, **des personnes handicapées**, de leurs familles et leurs proches aidants. Il est également composé des **institutions travaillant sur les thématiques d'autonomie** (collectivités, représentants de l'État, représentants des institutions d'assurance vieillesse et maladie, retraite complémentaires, organismes régis par le code de la mutualité, autorités organisatrices du transport, bailleurs sociaux, ...).

**Il est présidé par le Président du Conseil Départemental de Saône-et-Loire :
M. André ACCARY**